

# SMICTOM de Sologne

---

## **Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères**

### MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES PROCEDURE ADAPTEE

En application des articles R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et L2123-1 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, relatifs à la commande publique

### **Marché n°2021/02**

Règlement de Consultation  
(RC)

---

**OBJET DU MARCHE** : Acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères avec lève-conteneurs

- Lot n° 1 un véhicule porteur routier 26 Tonnes
- Lot n° 2 une benne à ordures ménagères d'environ 22 m<sup>3</sup>, équipée d'un lève-conteneurs double peigne

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES** : lundi 17 mai 2021

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **SOMMAIRE**

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ.....	3
ARTICLE 2 – CONDITIONS DU MARCHÉ.....	3
2-1 Etendue de la consultation .....	3
2-2 Maîtrise d'œuvre.....	3
2-3 Décomposition en tranches et en lots .....	3
2-4 Complément à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières .....	3
2-5 Variante optionnelle .....	3
2-6 Délai de validité des offres.....	3
2-7 Modifications de détails au dossier de consultation : .....	3
ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ.....	4
3-1 Durée du marché ou délai d'exécution.....	4
3-2 Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES.....	4
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI DES DOSSIERS .....	5
ARTICLE 6 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES .....	5
ARTICLE 7 : NEGOCIATION.....	6
ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES .....	6
8-1 Attribution des marchés .....	6
8-2 Méthode de jugement des offres .....	7
ARTICLE 9 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	8
ARTICLE 11 : PROCEDURES DE RECOURS .....	8

## **ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ**

La présente consultation concerne l'acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères avec lève-conteneurs.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DU MARCHÉ**

### 2-1 Etendue de la consultation :

La présente consultation est soumise aux dispositions des Marchés à Procédure Adaptée (articles R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et L2123-1 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, relatifs à la commande publique).

### 2-2 Maîtrise d'œuvre :

La maîtrise d'œuvre est assurée par : Le SMICTOM de Sologne

### 2-3 Décomposition en tranches et en lots :

**La présentation consultation comporte 2 lots.**

- Lot n° 1 – un véhicule porteur routier 26 Tonnes
- Lot n° 2 – une benne à ordures ménagères d'environ 22 m<sup>3</sup> simple flux, équipée d'un lève-conteneurs automatique double peigne.

### 2-4 Complément à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### 2-5 Variante optionnelle

Aucune variante n'est acceptée.

### 2-6 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite des offres.

### 2-7 Modifications de détails au dossier de consultation :

Sans objet

**ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ****3-1 Durée du marché ou délai d'exécution**

Le délai de livraison des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement.

**3-2 Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur les fonds propres du SMICTOM de Sologne.

Les prix sont fermes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils peuvent renoncer aux bénéfices de l'avance forfaitaire, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

**ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES**

Conformément à l'article R2151-12 du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018, les candidats auront à produire un dossier complet signé et rédigé ou traduit en langue française comprenant :

**4.1 - Eléments de candidature :**

Le candidat devra fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), déclaration sur l'honneur harmonisée et élaborée sur la base d'un formulaire type établi par la Commission Européenne.

**4.2 - Eléments de l'offre :**

- L'acte d'engagement (cadre ci-joint à compléter) daté et signé par le représentant légal du candidat signataire du marché accompagné éventuellement de demandes de sous-traitance comportant tous les justificatifs fiscaux et sociaux, les références et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants,
  - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-joint, daté et signé à accepter sans aucune modification et comportant le cachet de l'entreprise,
  - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ci-joint, daté et signé à accepter sans aucune modification et comportant le cachet de l'entreprise,
  - Le Règlement de consultation ci-joint, daté et signé à accepter sans aucune modification et comportant le cachet de l'entreprise,
  - Le mémoire technique dans lequel seront indiqués l'organisation et les moyens mis en œuvre.
- La décomposition du prix global forfaitaire par lot
- Devis type maintenance par lot

**L'attention des candidats est attirée sur l'obligation de renseigner le délai de livraison proposé.**

#### **ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI DES DOSSIERS**

L'obtention du dossier se fera par le biais de la plate-forme d'un téléchargement [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com).

#### **ARTICLE 6 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

En application de l'article L 2132-2 de l'ordonnance du 26 novembre 2018, les candidats doivent déposer leurs offres et candidatures par voie électronique uniquement.

Elles devront alors être déposées selon les modalités dématérialisées avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document à l'adresse internet suivante :

***<http://www.klekoon.com>***

Les documents constituant les réponses transmises par voie électronique devront être signés électroniquement, conformément à la directive européenne 1999/93/ce, au décret 2001-272 du 30 mars 2001 et aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.

Le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les soumissionnaires doivent répondre sous forme dématérialisée et afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure, ils devront tenir compte des indications suivantes :

#### **FORMAT DES FICHIERS**

Les formats compatibles que la personne publique peut lire sont

- .zip
- .pdf
- .doc
- .xls

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les «.exe»,...
- ne pas utiliser certains outils, notamment les «macros»,...

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

**ARTICLE 7 : NEGOCIATION**

Le représentant du pouvoir adjudicateur, entouré s'il le souhaite d'autres personnes, se réserve le droit de recevoir certains des candidats. Chaque candidat aura un même temps de passage pour présenter son offre et le matériel qu'il prévoit d'installer. Il se devra de répondre aux questions que son offre suscitera et sera averti au plus tard une semaine avant.

Les points susceptibles d'être négociés sont les suivants : le prix et les points pouvant améliorer la qualité technique et fonctionnelle du matériel.

A l'issue des échanges, le candidat sera invité à confirmer par écrit les évolutions de son offre initiale.

**ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES****8-1 Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°1 - un véhicule porteur routier 26 Tonnes version benne à ordures ménagères

Critères et sous-critères	Point
1 – Prix des prestations *	45
2 – Valeur technique	30
2.1 Qualité et fonctionnalité des équipements proposés au regard des caractéristiques demandées dans le CCTP	25
2.3 Portée et durée de garantie proposée	5
3 – Service après-vente	10
3.1 Modalités et pertinence du SAV proposé	4
3.2 Montant HT de l'intervention type, apprécié sur le devis type	6
4 – Performances en matière de protection de l'environnement	5
4.1 Taux d'émission de polluants et niveau de consommation	3
4.2 Niveau d'émissions sonores	2
5 – Délais de livraison	10

\* le prix de la reprise du véhicule entrera dans le coût global du matériel

Pour le lot n°2 - une benne à ordures ménagères d'environ 22 m<sup>3</sup> équipée d'un lève-conteneurs double peigne.

Critères et sous-critères	Point
1 – Prix des prestations	45
2 – Valeur technique	30
2.1 Qualité et fonctionnalité des équipements proposés au regard des caractéristiques demandées au CCTP	10
2.2 Capacités de la benne par rapport aux déchets (volumes benne et trémie, compactations, capacité d'absorption...)	10
2.3 Ergonomie du lève-conteneurs	5
2.4 Portée et durée de garantie proposée	5
3 – Service après-vente	10
3.1 Modalités et pertinence du SAV proposé	4
3.2 Montant HT de l'intervention type, apprécié sur le devis type	6
4 – Performances en matière de protection de l'environnement	5
4.1 Régime moteur optimum	5
5 – Délais de livraison	10

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### 8-2 Méthode de jugement des offres

- Critère prix : (prix le plus bas/ prix du candidat)\*point
- Critère délai : (délai le plus court/délai du candidat)\*point
- Les autres critères sont définis dans les tableaux correspondant à chacun des lots.

#### **ARTICLE 9 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- ✚ Le règlement de la consultation (RC)
- ✚ L'acte d'engagement (AE) par lot
- ✚ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ✚ Le cahier des clauses techniques (CCTP)
- ✚ Le descriptif technique par lot
- ✚ La décomposition du prix global forfaitaire par lot
- ✚ Devis type maintenance par lot

## **ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande sur la plateforme <http://klekoon.com>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

## **ARTICLE 11 : PROCEDURES DE RECOURS**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'Orléans  
28 rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1  
Téléphone : 02 38 77 59 00 – Télécopie : 02 38 53 85 16  
Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.552-12 du Code de Justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421 – 1 à R.421- 7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du marché est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au :

Greffe du Tribunal Administratif d'Orléans  
28 rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1  
Téléphone : 02 38 77 59 00 – télécopie : 02 38 53 85 16  
Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)

A Nouan-Le-Fuzelier, le 13 avril 2021

Le Président

Jean-Michel DEZELU



Lu et approuvé,

Le candidat